REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, December 5, 1990

The Legislative Committee on Bill C-81, An Act to implement the United Nations Convention on Contract for the International Sale of Goods, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, November 5, 1990, your Committee has considered Bill C-81 and has agreed to report it with the following amendment:

Schedule

In the French version only strike out paragraph (1) of article 92 on page 27 and substitute the following therefor:

"(1) Tout État contractant pourra, au moment de la signature, de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation ou de l'adhésion, déclarer qu'il ne sera pas lié par la deuxième partie de la présente Convention ou qu'il ne sera pas lié par la troisième partie de la présente Convention."

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (Issue No. 1, which includes this report) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 5 décembre 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 5 novembre 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-81, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Anner

Dans la version française seulement retrancher le paragraphe (1) de l'article 92, page 27, par ce qui suit:

«(1) Tout État contractant pourra, au moment de la signature, de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation ou de l'adhésion, déclarer qu'il ne sera pas lié par la deuxième partie de la présente Convention ou qu'il ne sera pas lié par la troisième partie de la présente Convention.»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (fascicule nº 1 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

MARCEL PRUD'HOMME,

Chairman.